

Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, chargé des relations avec les institutions de la Républiques,

Monsieur le Président de la Commission des Finances et des Echanges,

Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances et des Echanges,

Honorables Députés,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer le sentiment de satisfaction qui anime le Commissaire du Gouvernement que je suis en ce moment solennel où Votre auguste Assemblée vient de procéder au vote de la loi de finances pour la gestion 2012 que j'ai eu le privilège de vous présenter ici, au nom du Gouvernement.

Cette satisfaction qui, j'en suis convaincu, est partagée par l'ensemble du Gouvernement ainsi que nos collaborateurs ici présents, est d'autant plus grande que, malgré le retard accusé pour le dépôt du projet de loi de finance sur la table de l'Assemblée Nationale, vous n'avez ménagé aucun effort pour procéder à un examen détaillé et minutieux de tous les documents soumis à votre appréciation.

Pour ces raisons et bien d'autres encore, je voudrais vous exprimer la profonde reconnaissance du Gouvernement à laquelle je joins mes chaleureuses félicitations pour la qualité du travail que vous avez accompli en si peu de temps, donnant lieu en ce moment à l'adoption de ce budget.

Permettez-moi d'adresser plus spécialement mes félicitations à tous Commission des Finances et des Echanges et à tous les honorables député travaux de la Commission, pour la pertinence des diverses contribution construire des amendements judicieux de l'ensemble de la Représentati mettre entre les mains du Gouvernement, un instrument efficace pour so l'année prochaine. Les interventions des uns et des autres montrent à partageons les mêmes préoccupations, celles qui conduisent au but ultime de notre action, l'amélioration des conditions de vie des populations. C'est là que l'appel constant du Chef de l'Etat, Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE prend tout son sens. En effet, il n'a de cesse d'appeler tous les togolais de toutes les sensibilités à apporter leur pierre à la construction nationale.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Comme le Gouvernement l'a souligné à plusieurs reprises dans les documents budgétaires soumis à votre examen, la loi de finances que vous venez de voter est la première de la période post-point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Elle marque la volonté du Gouvernement à redoubler d'efforts pour mettre à profit la marge de manœuvre procurée par l'importante annulation de la dette extérieure suite au point d'achèvement pour accélérer la croissance économique créant ainsi la dynamique d'un pays tourné vers un avenir prometteur.

Le budget 2012 se veut donc un outil privilégié de la poursuite de la reconstruction de notre pays en se fondant sur la consolidation des réformes macroéconomiques tendant à limiter la vulnérabilité de l'économie nationale et à protéger celle-ci des effets néfastes d'un environnement économique mondial hostile.

Dans cette optique, il est sous-tendu par une meilleure mobilisation des ressources internes, sans créer de nouveaux impôts et taxes, au moyen de mesures réglementaires et administratives.

Pour ce faire, la présente loi de finances vise essentiellement à obtenir un meilleur rendement de l'impôt à travers, entre autres, les actions suivantes :

- la poursuite de l'harmonisation de la législation fiscale et des dispositions communautaires ;
- le réaménagement de la législation applicable aux importateurs de véhicules d'occasion ;
- la prise en compte au cordon douanier de la gestion des contribuables importateurs et exportateurs en vue de leur meilleur suivi sur le territoire douanier ;
- la lutte contre la vie chère ;
- la sécurisation des domaines privé et public de l'Etat ;
- la lutte contre la pollution de l'environnement et le tabagisme.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Permettez-moi à présent de rappeler brièvement après ce vote, les ressources qui sont ainsi mises à la disposition du Gouvernement ainsi que les dépenses prioritaires qu'elles serviront à financer.

Le budget de l'Etat pour l'année fiscale 2012 se chiffre en recettes à 644,5 milliards de francs et en dépenses à 656,2 milliards de francs dégageant ainsi un besoin additionnel de financement de 11,7 milliards de francs.

Le budget 2012 vise en priorité à favoriser la croissance de l'économie et à lutter efficacement contre la pauvreté. La réhabilitation et la construction des infrastructures routières, la restauration des capacités de l'Etat à fournir les services de base tels que l'éducation scolaire et universitaire, l'eau, la santé et l'assainissement, s'inscrivent dans cette optique.

Les ressources allouées à ces secteurs prioritaires s'élèvent à 388 milliards de francs contre 297 milliards de francs, un an plus tôt, soit 59,1% du budget total. La part relative de chacun de ces secteurs se présente comme suit :

196 milliards, soit 29,9% pour les infrastructures ;  
97,4 milliards, soit 14,9% pour l'éducation ;

42,4 milliards, soit 6,5% pour l'agriculture ;  
38,9 milliards, soit 6% pour la Santé ;  
13,2 milliards, soit 2% pour l'eau et l'assainissement.

Une attention particulière est accordée à la poursuite de l'apurement de la dette intérieure de l'Etat afin de booster l'économie nationale. C'est ainsi qu'une ligne de crédit de 17 milliards de francs est prévue à cet effet contre 12,6 milliards de francs en 2011, soit une augmentation de 34,9%.

La réalisation de ces mesures et actions annoncées exige de la part du Gouvernement, efforts et sacrifices, mais aussi de la part des togolais que vous représentez dans cet hémicycle, adhésion et contribution, pour le progrès de notre pays. Le Gouvernement, quant à lui, est déterminé à créer un environnement propice à la relance de la production et, par ricochet, à la réduction sensible de la pauvreté des populations les plus vulnérables de notre pays.

Le Gouvernement utilisera rationnellement les moyens que vous venez de mettre à sa disposition, par une observation rigoureuse des procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique des réformes entreprises.

Monsieur le Président,

Honorables députés

Je voudrais terminer en réitérant les sincères remerciements du Gouvernement à votre auguste Assemblée pour son sens de l'intérêt national.

Je saisis également cette opportunité pour formuler à votre intention et à celle de vos familles respectives, à l'orée de la nouvelle année 2012, mes meilleurs vœux de santé, de paix et de réussite ainsi que ceux de prospérité croissante pour le peuple togolais.

Je vous remercie.